

## La formation

### Projet professionnel

- Au sein d'entreprises artisanales ou PME, il peut être amené à occuper les fonctions :
  - Chef de chantier
  - Conducteur de travaux
  - Chargé d'affaire
  - Responsable de projets
  - Adjoint au dirigeant de l'entreprise.
- Dans les grandes entreprises, il est plus spécialisé et travaille au bureau d'études, au bureau des méthodes, en conduite de travaux, ou sur chantier, sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique.
- Dans un bureau d'études techniques ou de maîtrise d'œuvre, il occupe des fonctions de dessinateur projeteur, calculateur et peut évoluer vers un poste de chargé d'affaires après quelques années d'expérience.



### Nos autres formations en apprentissage

- BTS Management Économique de la Construction (MEC)
- BTS Travaux publics
- BTS Électrotechnique
- Bac Pro MSPC en 1 an

Pour  
+  
d'infos



### UFA du Lycée Louis Pasteur

800, Rue Léon Blum - BP 19  
62251 Hénil-Beaumont  
03 21 08 86 43  
ufa.pasteur62@ac-lille.fr



Acteurs  
du réseau  **mon  
avenir pro**

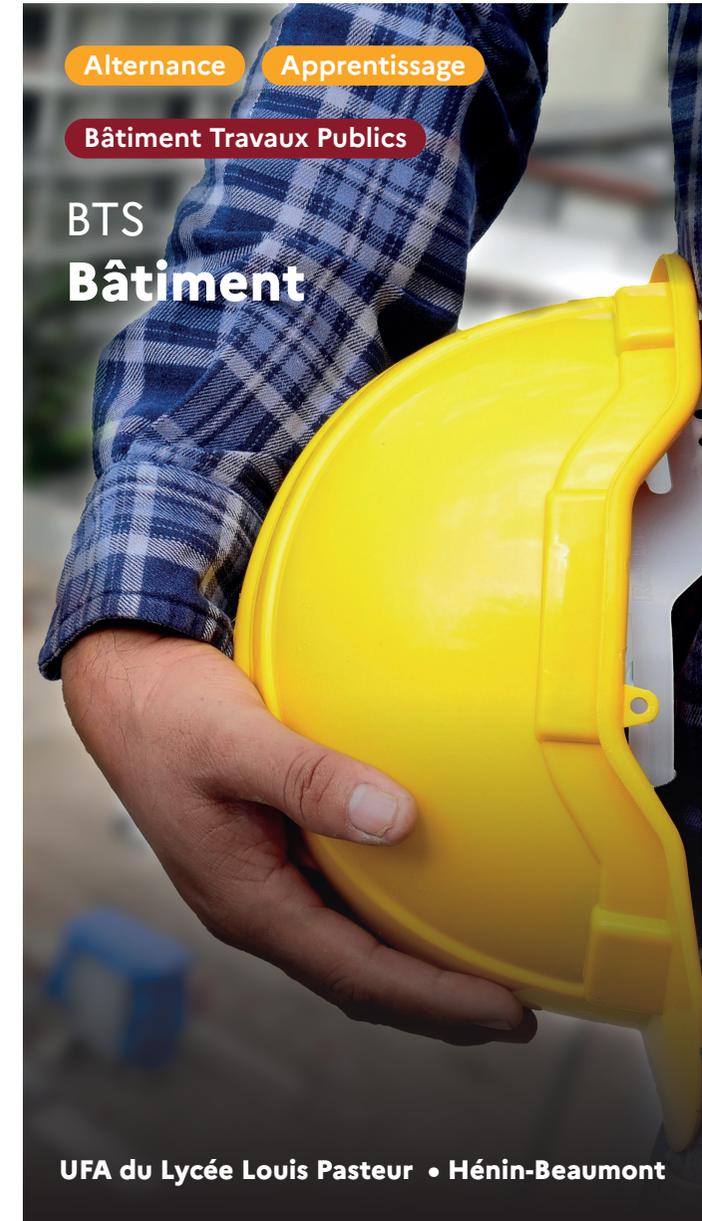
[monavenirpro-hdf.fr](http://monavenirpro-hdf.fr)

Alternance

Apprentissage

Bâtiment Travaux Publics

BTS  
Bâtiment



UFA du Lycée Louis Pasteur • Hénil-Beaumont

# Planifier l'avenir !

## Un diplôme Une formation Un salaire

### Le métier

Le technicien supérieur bâtiment est amené à exercer son métier dans les domaines du gros œuvre et du second œuvre du bâtiment. Il intervient à tous les niveaux depuis la conception de solutions techniques jusqu'à la réception des ouvrages.

- Concevoir des solutions techniques depuis l'explicitation du besoin jusqu'à la définition détaillée, dans le cadre d'une construction neuve ou d'une réhabilitation
- Concevoir, avec ou sans assistance numérique, le processus de réalisation d'un ouvrage
- Valider et optimiser techniquement et économiquement la relation « ouvrage-procédés-matériaux », notamment dans le cas des interfaces entre gros œuvre et corps d'état secondaires et techniques
- Piloter un chantier en garantissant l'avancement, la qualité, la sécurité
- Gérer un chantier, sur les plans humain, matériel, économique et environnemental
- Apporter une réponse technique et économique à une demande

### Le contrat

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui lie :

- Un employeur
- Un apprenti
- Un centre de formation

Contrat accessible de 16 à 29 ans révolus

Dérogations possibles :

- Pour les jeunes en fin de cycle de 3<sup>ème</sup> dès 15 ans
- Pour les personnes en situation de handicap (RQTH) - aucune limite d'âge
- Pour les porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprise - aucune limite d'âge

## L'apprenti

### Atouts

- Acquérir une expérience professionnelle en entreprise
- Associer théorie et pratique
- Bénéficier de l'accompagnement d'un maître d'apprentissage
- Préparer un diplôme ou un titre professionnel
- Être rémunéré
- Bénéficier de la protection sociale, de congés payés et d'aides financières
- Cotiser pour sa retraite

### Engagements

- Effectuer les missions confiées par l'employeur
- Suivre la formation théorique et faire le lien avec les activités en entreprise

## La rémunération

	- de 18 ans	18 ans à 20 ans	21 ans à 25 ans	26 ans et +
1 <sup>ère</sup> année d'exécution du contrat	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2 <sup>ème</sup> année d'exécution du contrat	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
3 <sup>ème</sup> année d'exécution du contrat	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC

Exonération du paiement des cotisations salariales jusqu'à 79% du SMIC. Des majorations en fonction des conventions collectives sont possibles. Contacter le coordonnateur pédagogique apprentissage pour des simulations de coûts pour les employeurs.

## La formation

### Conditions d'admission

- Signature d'un contrat d'apprentissage avec un employeur
- Être âgé entre 16 et 30 ans
- Être titulaire d'un :  
Bac STI2D (spécialité architecture et construction) ou Bac Pro du domaine (Technicien d'Études du Bâtiment, Technicien du bâtiment : Organisation et Réalisation du Gros Œuvre, etc.) ou Bac général

### Enseignements

Formation en 2 ans en alternance UFA/Entreprise. Les enseignements sont identiques à la formation initiale sous statut scolaire mais adaptés à la pédagogie de la formation en alternance.

- Enseignement général : 700 heures pour les 2 ans
- Enseignement technologique et professionnel : 700 heures

Epreuves d'examens évaluées en contrôle en Cours de Formation (CCF) et en Contrôles Ponctuels (CP). La formation pratique en entreprise est assurée par le maître d'apprentissage

### Rythme

- Formation en alternance de 2 ans
- 2 semaines en UFA, 2 semaines en entreprise

